

QDP COUP D'OEIL DE L'OBSERVATOIRE

En collaboration avec:



Chaire de leadership en enseignement
Roméo Dallaire sur les conflits civils
et la paix durable



TRAVAILLEURS MIGRANTS[1]: LA RÉALITÉ DU RÊVE MALAISIE



Des travailleurs migrants du Bangladesh sont arrêtés par les autorités d'immigration malaisiennes à Kuala Lumpur en janvier 2020. (©Shutterstock/ South China Morning Post)



AUTEURES ; DIANA CATALAN ET CAMILLE THOM

Finissantes à la maîtrise en affaires publiques et internationales à l'Université de Montréal. Diana s'intéresse aux enjeux socio-économiques et de gouvernance dans les régions de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud-est. Camille se spécialise de son côté dans les questions liées à l'Asie, aux enjeux de genre et culturels, ainsi qu'aux relations internationales.



Note:

[1] Le masculin a été utilisé pour alléger le texte

Le trafic de migrants et la traite des personnes représentent un problème majeur en Asie du Sud-Est, notamment en Malaisie. Ce pays est à la fois une destination et un point de transit pour les migrants, exposant des femmes, hommes et enfants à des risques d'exploitation. Les pratiques de recrutement irrégulières, des politiques d'immigration strictes et l'absence de protections adéquates laissent les travailleurs vulnérables à des abus, tels que la confiscation de leur passeport, des salaires injustes et des conditions de travail inhumaines. Coup d'œil sur le cas des travailleurs migrants en Malaisie.

Alors que notre position géographique nous place témoins des événements migratoires touchant l'Amérique du Nord et l'Europe, une autre région du monde mérite que l'on s'intéresse aux enjeux de migration touchant les droits humains et des migrants. La région de l'Asie du Sud-Est connaît un flux migratoire qui, bien que non nouveau, soulève plus que jamais des questions sur le traitement des travailleurs migrants dans les pays de destination, menant les organisations à dénoncer des cas de violations des droits de la personne, des migrants et des travailleurs.

Contexte historique

La Malaisie a connu une période de croissance au lendemain de son indépendance en 1957. La forte industrialisation du pays durant les années 1970 a eu comme conséquence un déséquilibre entre la croissance économique et le développement démographique du pays, résultant en un manque de main-d'œuvre capable de pourvoir aux emplois créés. La Malaisie avait besoin d'une main-d'œuvre plus importante que celle disponible sur place (Bastide 2020).

À la même période, ailleurs dans la région, c'est l'inverse qui se produit. En Indonésie et aux Philippines par exemple,

des périodes de stagnation économique et de chômage de masse vont pousser un grand nombre d'individus à chercher du travail à l'étranger. L'Indonésie connaît dans le milieu des années 1960 un taux de chômage élevé, alors que de dix à quinze millions de travailleurs se trouvent sans emploi. Le pays s'appuie sur la conjoncture favorable que représente la pénurie de main-d'œuvre dans les pays voisins, comme en Malaisie et à Singapour, pour exporter une partie de ses travailleurs (Bastide 2020).

Dans le même objectif, dans les années 1980, la Malaisie signe des accords avec le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande pour permettre et encourager le recrutement de travailleurs migrants dans les secteurs de la construction et des plantations et du travail domestique. Une décennie plus tard, la Malaisie devient le premier importateur de main-d'œuvre indonésienne (Bastide 2020).

Aujourd'hui, la Malaisie représente un pays de destination attrayant pour les travailleurs migrants provenant des autres pays de la région, en particulier l'Indonésie, le Myanmar, le Vietnam et les Philippines. Selon des chiffres de 2019, le pays s'appuie sur 3.85 à 7 millions de travailleurs étrangers, dont deux à quatre millions d'Indonésiens, qui composent entre 20 et 50% de la population active au travail. Dans l'industrie malaisienne de la plantation, les travailleurs migrants comptent pour 85% de la main-d'œuvre (Bastide 2020).

La croissance économique du pays suivant son industrialisation a eu un autre impact. La création d'emplois a catapulté près de la moitié de la population malaise dans la catégorie des classes moyennes dès les années 2000 (Bastide 2020), celles-ci désormais établies dans les centres urbains. De l'autre côté, la périphérie rurale s'est retrouvée encore une fois en manque de main-d'œuvre dans les emplois pas ou peu qualifiés et souvent moins rémunérés (Bastide 2020). Si ces flux migratoires facilitent la répartition efficace de la main-d'œuvre, ils contribuent aussi à la hausse des risques d'exploitation pour les travailleurs migrants. Le grand besoin de travailleurs à travers les secteurs continue d'attirer des milliers de travailleurs étrangers,

qu'ils soient temporaires ou permanents, en situation régulière ou irrégulière. En 2021, on rapporte qu'un travailleur sur cinq est un travailleur migrant documenté, et on estime que le nombre de travailleurs non documentés pourrait être de quatre millions (USAID 2021, 4).

De nombreuses études se penchant sur les chiffres de la Malaisie en matière de population migrante soulèvent les risques liés à l'absorption de la main-d'œuvre étrangère aux propriétés désavantageuses: faible coût, large disponibilité, sujétion et flexibilité (Bastide 2020). Dans l'objectif de maintenir des taux de profit viables, les compagnies basées en Malaisie voient dans cette offre de main-d'œuvre étrangère une opportunité de réduire les coûts de travail - qui compense l'inflation d'autres facteurs de production (Bastide 2020). Cependant, ces faibles coûts de travail sont accompagnés de pratiques parfois questionnables, voire illégales. Nombreuses organisations, incluant le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et des organisations de la société civile, sonnent l'alarme sur les risques d'exploitation, d'abus et de trafic humain que courent les migrants et travailleurs migrants dans le pays.

Des cas d'abus, de trafic humain et d'exploitation

Le trafic de migrants et la traite des personnes demeurent un enjeu d'envergure dans la région de l'Asie du Sud-Est. La Malaisie est non seulement un pays de destination pour les travailleurs et travailleuses de la région, mais elle est également désormais considérée comme un pays de transit pour les femmes, les hommes et les enfants qui continuent d'être à risque d'exploitation dû à des pratiques de recrutement irrégulières, des politiques d'immigration sévères et des protections de travail non respectées ou absentes. Le manque de renforcement des normes de migration respectueuses des droits des migrants et travailleurs mettent les travailleurs et travailleuses à risque de voir leur passeport confisqué, de recevoir une rémunération basse, violant ainsi les lois régissant le salaire minimum ; ils et elles sont sujets à des déductions injustifiées ou illégales,

des conditions de travail difficiles et à des dettes importantes au recruteur ou à l'agence de recrutement.

Parmi les cas d'exploitation et d'abus, les travailleurs migrants et les travailleuses migrantes se retrouvent dans des situations de diverses formes de traite, de travail forcé et d'exploitation sexuelle (Wan Ismail et al. 2017). Les hommes risquent souvent d'être forcés de travailler dans des secteurs physiquement demandants comme dans le domaine de la construction, dans les pêcheries ou dans les usines de fabrication, alors que les femmes sont souvent poussées vers le travail domestique ou se retrouvent dans l'industrie illégale du sexe (Wan Ismail et al. 2017).

Un rapport publié en 2021 par L'Agence américaine pour le développement international (USAID), et grâce à la collaboration des organisations de la société civile (OSC) International Domestic Workers Federation, Persatuan Sahabat Wanita Selangor, Migrant CARE Malaysia, Human Trafficking Watch, Penang Diocese Migrant Ministry, North South Initiative et Seahut, met en lumière les routes empruntées par les travailleurs migrants à destination de la Malaisie. Le rapport Malaysia's Human Trafficking Routes: What the collective data tells us about migrant worker exploitation utilise les données collectées par les organisations régionales travaillant directement avec des victimes de traite des personnes.

Au total, on rapporte 67 routes empruntées par les migrants pour rejoindre la Malaisie, dont les pays d'origine sont le Cambodge, le Bangladesh, le Myanmar, le Népal et le Pakistan, ainsi que d'autres régions de la Malaisie même. Parmi les 67 routes identifiées par les OSC, 21 étaient en destination de Kuala Lumpur. Seize autres villes malaisiennes ont aussi été identifiées comme lieu de destination.

Dans la capitale, les migrants arrivent en avion ou en bus et travaillent comme travailleurs domestiques, dans les services de soin, comme gardes de sécurité, dans la construction et les usines, ainsi que dans l'industrie du sexe commercial (USAID 2021, 8). Dans les villes rurales, on rapporte également le travail de plantation.



Des travailleuses domestiques indonésiennes qui disent avoir fui des employeurs abusifs passent leur après-midi dans un refuge à l'intérieur de l'ambassade indonésienne à Kuala Lumpur. (©Saeed Khan/AFP)

Dans deux cas, les OSC rapportent une route partant de Phnom Penh, au Cambodge et de Hat Yai, en Thaïlande, pour rejoindre Penang et Sungai Buloh, en Malaisie. Les migrants ont voyagé par bus pour traverser la frontière, après que leurs agents, qui les accompagnaient, aient arrangé le transport et le voyage et aient même présenté le passeport des migrants à leur place; ces derniers ne sont donc pas passés par les services d'immigration. Les deux migrants se sont vu délivrer un visa de tourisme et se sont fait promettre un visa de travail par les agents une fois arrivés sur place. En Malaisie, ils ont été envoyés travailler dans une usine. Cependant, leur permis de travail n'ayant jamais été délivré, une fois leur visa temporaire expiré, ils ont été forcés de rester à l'usine et ne peuvent physiquement pas quitter leur lieu de travail sous risque de se faire expulser du pays (USAID 2021, 12). Les OSC soulignent qu'il s'agit d'un cas de traite des personnes, selon la définition légale.

La traite des personnes n'a été officiellement définie qu'en 2000, avec l'adoption du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Protocole désigne la traite des personnes comme "le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à

d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes" (HCDH, s.d.).

Toujours selon le rapport, dans 14 des cas analysés par les OSC, les migrants provenaient du Népal. Leurs routes partaient de l'aéroport de Kathmandu à destination de Kuala Lumpur, et se rendaient ensuite à leur destination finale, incluant Ayer Hitam Johor, Bangsar, Melaka, Shah Alam, Selangor et Tampoi. Il est signalé que les travailleurs népalais ont été chargés d'une somme d'environ 120 000 roupies népalaises en échange d'un emploi assuré dans le secteur de la production en Malaisie. Les organisations soulignent la gravité de leur situation, alors que plusieurs cas de violations du droit du travail ont été signalés, telles que des déductions de salaire illégales, du temps supplémentaire non rémunéré et la non-conformité de la loi.

Dans deux cas de migrants provenant du Bangladesh, on apprend que les migrants ont dû verser une somme de 20,000 takas

bangladais à leurs agents (équivalant à près de 230 dollars canadiens) pour arranger leur arrivée au pays. Toutefois, une fois arrivés en Malaisie, les deux migrants ont été laissés à leur sort - les agents n'ayant en réalité pas d'emploi pour eux. Les migrants ont fini par être arrêtés par les autorités frontalières d'immigration. Cette pratique a d'ailleurs été dénoncée par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme dans un communiqué de presse en avril 2024 (HCDH 2024).

Enfin, les données de l'USAID rapportent 24 cas de traite des personnes selon la définition légale, ainsi que 13 cas d'exploitation d'autres types, incluant le travail forcé, l'exploitation et l'abus de pouvoir en travail domestique (USAID 2021, 16).

Quelles réponses face à cet enjeu?

L'exploitation des travailleurs migrants en Malaisie est un problème persistant, en grande partie en raison de la dépendance du pays à la main-d'œuvre étrangère, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services. Les travailleurs migrants sont vulnérables à des conditions de travail précaires, des salaires inférieurs au minimum légal, des heures de travail excessives et des abus physiques et psychologiques.

Face à ces défis, le gouvernement malaisien a commencé à mettre en œuvre certaines mesures pour minimiser les risques d'exploitation. Par exemple, des révisions des lois sur le travail ont été proposées pour renforcer les droits des travailleurs, y compris la mise en place d'un salaire minimum national qui vise à garantir des conditions de vie décentes. Parmi celles-ci, le gouvernement malaisien a décidé en 2021 de s'attaquer au problème du travail forcé en renforçant le droit d'organisation et les protections salariales des travailleurs étrangers à travers l'adoption du tout premier Plan national sur le travail forcé (OIT 2023). Ce plan, prévu pour couvrir la période 2021-2025, a été initié par le ministère des Ressources Humaines malaisien, en

collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT). L'objectif du plan est alors de renforcer la protection des travailleurs migrants en proposant diverses actions, notamment : « améliorer le respect et l'application des lois contre le travail forcé (sensibilisation et formation); renforcer la gestion des travailleurs migrants, y compris les procédures de recrutement; faciliter l'accès aux recours, au soutien et à la protection pour les victimes de travail forcé ; et sensibiliser les travailleurs, les employeurs, la société civile et le gouvernement aux problématiques liées au travail forcé » (ACTE International 2021). L'État s'engage de plus, via son plan national, d'éliminer le travail contraint dans le pays avant 2030. Le gouvernement s'est également engagé à atteindre la cible 8.7 des Objectifs de développement durable 2030, autrement dit l'éradication du travail forcé (ACTE International 2021).

Plus récemment, en janvier 2024, le pays a mentionné qu'elle reverrait ses accords bilatéraux avec 15 États avec qui elle collabore sur les questions des travailleurs étrangers. Le but étant de limiter du mieux que possible les cas d'exploitation et d'abus de pouvoir qui sont en hausse dans le pays (Reuters 2024), conformément aux objectifs fixés dans le plan national adopté trois ans plus tôt. De plus, le ministre des Ressources humaines, Steven Sim Chee Keong, a déclaré, toujours en début 2024, que les autorités avaient mené des enquêtes auprès de 5 compagnies ayant participé à la pratique du travail forcé, et a déclaré que les compagnies devaient payer un

salaire aux travailleurs même s'ils n'avaient plus d'emploi. Les compagnies refusant d'obéir à cette loi et de remplir leurs obligations se verraient interdire d'embaucher des travailleurs étrangers (Reuters 2024).

De plus, des campagnes de sensibilisation ont été lancées pour informer les employeurs sur les droits des travailleurs migrants et promouvoir des pratiques d'emploi éthiques. L'OIT joue un rôle central dans cet objectif, en ce qu'elle a initié divers programmes pour promouvoir le travail décent en Malaisie. Ces initiatives incluent des ateliers de formation pour les employeurs et les travailleurs sur les normes du travail, ainsi que des outils pédagogiques visant à diffuser des messages sur la protection des droits des travailleurs migrants (OIT 2023). Parmi celles-ci, l'initiative Migrant Workers Empowerment and Advocacy (MWEA), mise en place en 2016 et prolongée jusqu'en 2026, a pour objectif de mettre en place des mesures pour, entre autres, promouvoir la protection des salaires, aider les travailleurs migrants à calculer et à réclamer leurs salaires, et collaborer avec les organisations concernées pour aider les travailleurs migrants à faire des réclamations transfrontalières (OIT 2023).

En outre, l'État a adhéré à des conventions internationales, comme celles de l'OIT, pour améliorer les conditions de travail et prévenir l'exploitation. Enfin, le gouvernement a également établi des mécanismes de plainte pour que les travailleurs puissent signaler les abus



(©International Labour Organization, 2023)

sans crainte de représailles. Cependant, la mise en œuvre effective de ces mesures reste un défi, notamment en raison d'enjeux de corruption. En effet, la Commission anticorruption malaisienne (MACC) a dénoncé en 2023 les pratiques de corruption de plus en plus répandues au sein des autorités du milieu de l'immigration (Basyir 2023), particulièrement l'acceptation de pots-de-vin. En 2019, l'ancien vice-premier ministre malaisien avait été accusé de corruption pour avoir accepté des pots-de-vin de la part d'une entreprise visée par des accusations selon lesquelles elle aurait trompé des travailleurs migrants népalais qui comptaient travailler en Malaisie (Larouche 2022).

Un autre défi challengeant la mise en œuvre effective de mesures de protection pour les travailleurs migrants est les lacunes dans l'application des lois. Les droits des travailleurs sont souvent bafoués en raison de la complexité des lois sur l'immigration et d'un manque de protection juridique adéquate.

La résistance de certains employeurs face à l'adoption de certaines normes, ainsi qu'à l'adhésion aux règles et bonnes pratiques mises de l'avant par le gouvernement malaisien et les instances internationales comme l'OIT représente également un défi important au changement.

Enfin, un dernier obstacle se dresse au bout de la ligne: le crime organisé. Adrian Pereira, fondateur de l'ONG North South Initiative en Malaisie, décrit que des noms appartenant à de puissantes organisations criminelles arrivent à se trouver à la tête de conseils de firmes malaisiennes, et sont parfois impliqués dans le processus de recrutement des travailleurs migrants (Pereira pour Larouche 2022). Un rapport publié par le département d'État américain sur le travail forcé en Malaisie souligne que des agents basés dans les pays sources "imposent des frais onéreux aux travailleurs avant qu'ils arrivent en Malaisie", après quoi les "agents malaisiens ajoutent des frais additionnels après leur arrivée dans le pays", ce qui peut, dans certains cas, mener à des

situations de travail forcé et de coercition par endettement (Département d'État américain dans Larouche 2022).

Il importe d'affirmer que des progrès ont été et continuent d'être réalisés dans ce pays d'Asie du Sud-Est en matière de protection des droits des travailleurs migrants et travailleuses migrantes. L'engagement constant, des campagnes de sensibilisation et d'éducation des organismes locaux et internationaux jouent un rôle prépondérant dans la valorisation et la défense des droits des travailleurs et travailleuses auprès des entreprises aux pratiques douteuses et de la justice. À cela s'ajoute le besoin particulier d'efforts structurels et pangouvernementaux ouvrant la porte à des mesures efficaces contre les pratiques malhonnêtes et le crime organisé et garantir une protection adéquate des droits des travailleurs migrants qui se trouvent et qui se sont toujours trouvés, en fin de compte, au cœur et à l'origine de la croissance économique qu'elle a pu connaître.

Bibliographie et sources :

Acte International. "RSE: la Malaisie lance son 1er plan d'action national contre le travail forcé". Acte International. Décembre 2021. https://www.acte-international.com/web/aw_49334/fr/rse-la-malaisie-lance-son-1er-plan-d-action-national-contre-le-travail-force

Bastide, Lois. « Les nouvelles migrations de travail en Asie du Sud-Est insulaire : du commerce transnational de la main-d'œuvre entre l'Indonésie, la Malaisie et Singapour », Hérodote, vol. 176, no. 1, 2020, pp. 153-167. <https://www.cairn.info/revue-herodote-2020-1-page-153.htm>

Basyir, Mohamed. "MACC: Immigrants a 'goldmine' for corrupt law enforcement officials." The New Straits Times. 27 mars 2023. <https://www.nst.com.my/news/crime-courts/2023/03/893331/macc-immigrants-goldmine-corrupt-law-enforcement-officials>

Département d'État américain. "2021 Trafficking in Persons Report: Malaysia." U.S. Department of State. <https://www.state.gov/reports/2021-trafficking-in-persons-report/malaysia/>

HCDH. s.d. "Le HCDH, les droits de l'homme et la traite des être humains". Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/trafficking-in-persons>

HCDH. "Malaysia: Bangladeshi workers must be protected from exploitation and criminalisation, say UN experts." Nations Unies. 19 avril 2024. <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/04/malaysia-bangladeshi-workers-must-be-protected-exploitation-and>

Larouche, Vincent. "Certains travailleurs ont vraiment peur." La Presse. 22 mai 2022. <https://www.lapresse.ca/actualites/2022-05-22/la-presse-en-malaisie/certains-travailleurs-ont-vraiment-peur.php>

OIT. “ Protecting the Rights of Migrant Workers through Empowerment and Advocacy”. OIT. janvier 2023. 202<https://www.ilo.org/publications/protecting-rights-migrant-workers-through-empowerment-and-advocacy>

OIT. “Nouvelle initiative de l'OIT pour aider à protéger les salaires des travailleurs migrants en Malaisie”. OIT. 23 février 2023. <https://www.ilo.org/fr/resource/news/nouvelle-initiative-de-loit-pour-aider-protoger-les-salaires-des>

OIT 2023. “New ILO initiative to help protect migrant worker wages in Malaysia.” OIT. Kuala Lumpur, 3 février 2023. <https://www.fairrecruitment.org/news/new-ilo-initiative-help-protect-migrant-worker-wages-malaysia>

Reuters. “Malaysia to review migrant labour deals to stamp out exploitation. Reuters. 16 janvier 2024. <https://www.reuters.com/world/asia-pacific/malaysia-review-migrant-labour-deals-stamp-out-exploitation-2024-01-17/>

USAID. 2021. “Malaysia's Human Trafficking Routes: What the collective data tells us about migrant worker exploitation”. Winrock international. <https://winrock.org/wp-content/uploads/2021/12/Malysias-Human-Trafficking-Routes-What-the-Collective-Data-Tells-Us-About-Migrant-Worker-Exploitation.pdf>

Wan Ismail, W. N. I., Raja Ariffin, R. N., & Cheong, K. C. (2017). Human Trafficking in Malaysia: Bureaucratic Challenges in Policy Implementation. Administration & Society, 49(2), 212-231. <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0095399714532271>